Envoyé en préfecture le 21/11/2018

Reçu en préfecture le 21/11/2018

Affiché le

ID: 080-200070969-20181121-2018131103-DE

Nombre de membres du Conseil D'Administration: 7

2018-13-11-03

Membres présents représentant la CCALN: 5

Membres présents représentant les personnes qualifiées : 1

Présents: 5 Votants: 5

Date de la convocation : 7 novembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE GESTION ALMEO

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 13 NOVEMBRE 2018 à 10H30, le Conseil d'Administration de la Régie de Gestion ALMEO convoqué légalement, s'est réuni à la CCALN, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● <u>Etaient présents</u>: Madame HALL, Messieurs BOULANGER DAIGNY et HENNEBERT, élus de la C.CALN

Monsieur Pierre BEDIER, représentant le tissu

associatif

- <u>Etaient présents sans voix délibérative</u>:
 Monsieur DEMOUY, Directeur du site ALMEO
 Mademoiselle DOUCHET, Directrice de la Régie ALMEO
- <u>Etait absente</u>:

 Madame PATIN, Principale du Collège de Moreuil
- <u>Etait excusé</u>:
 Monsieur AMARA, élu de la CCALN
- Ont pris part aux délibérations les 5 membres du Conseil d'Administration

OBJET: PRIMES EXCEPTIONNELLES

Vu la délibération du 26 janvier 2018 du Conseil d'Administration de la Régie de gestion d'ALMEO, relative au régime de gratification complémentaire versé aux salariés de la Régie de gestion hors personnels de direction,

Une prime exceptionnelle de fin d'année sera versée aux membres du personnel de Direction de la régie de gestion d'Alméo.

Après avoir exposé les critères objectifs d'évaluation et de répartition de cette prime (date d'entrée et présence effective au 30 novembre de l'année, présentéisme investissement personnel), et compte tenu de la prime d'ancienneté versée mensuellement pour certains employés depuis le 1^{er} janvier 2014, du fait du passage à la convention collective du sport.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration de la Régie de Gestion ALMEO :

Envoyé en préfecture le 21/11/2018

Reçu en préfecture le 21/11/2018

Affiché le



ID: 080-200070969-20181121-2018131103-DE

valide pour l'équipe de Direction, la répartition des primes exceptionnelles de fin d'année suivante :
 Madame DOUCHET Lucie 1 300 € Bruts, Monsieur DEMOUY Bertrand : 4 350 € Bruts
 Le versement de ces primes exceptionnelles interviendra sur la paie du mois de novembre 2018.

- autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.
- charge la Directrice de la Régie de Gestion et le Responsable du site, chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente décision.

SOURCE DE BIEN-ÊTRE

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A MOREUIL, le 13 NOVEMBRE 2018

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... ペソルル2018